



Membres absents excusés : Aude Billard ; Delphine Brun ; Denis Corboz ; Daniel Dubas ; Philippe Ducommun ; Pedro Martin ; Fabrice Moscheni ; Sarah Neumann ; Claude-Alain Voiblet ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Johan Dupuis ; Jean-Pascal Gendre ; Axel Marion ; Gilles Meystre ; Ismail Unal

Membres présents	84
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	99

- Ouverture** La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.
- Prestation de serment** de M. Louis Dana (Soc.) en remplacement de M. Olivier Faller, décédé en juillet 2016.
- Prestation de serment** de Mme Céline Misiego (Ensemble à Gauche) en remplacement de M. Pierre-Yves Oppikofer, décédé en août 2016.
- Election complémentaire** d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Henri Klunge, démissionnaire
M. Matthieu Carrel, au nom du groupe PLR, propose la candidature de M. Pierre Ethenoz
Le Conseil désigne, à main levée par une majorité de oui, et 4 abstentions, M. Pierre Ethenoz, comme membre de la Commission permanente des finances.
- Le président** Demande un instant de silence en mémoire de M. Georges Maurer, ancien conseiller communal, décédé le 25.08.2016.
- Le président** Donne lecture de la lettre de démission du Conseil de Mathieu Blanc (PLR) avec effet au 7 septembre 2016 (lettre du 5 août 2016).
- Le président** Donne lecture de la lettre de démission de la Commission de recours en matière d'impôt de M. Axel Marion (CPV) avec effet au 19 septembre 2016 (lettre du 1^{er} septembre 2016).
- Le président** Donne lecture de la lettre de démission de la Commission de recours en matière d'impôt

Première partie de la 3^{ème} séance du mardi 6 septembre 2016

de Mme Graziella Schaller (CPV) avec effet au 19 septembre 2016 (lettre du 1^{er} septembre 2016).

Lettre

du Bureau (du 25 août 2016) demandant l'urgence pour le 06.09.2016 pour :

- Point 4 – **Rapport du Bureau** : Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal.

Lettre

de la Municipalité (du 18 août 2016) demandant l'urgence pour le 06.09.2016 pour les points :

- R 9 – **Préavis N° 2016/40** : – Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur du Centre Sportif de Malley S.A. en remplacement du droit de superficie existant pour permettre la construction du nouveau Centre sportif de Malley.

Communications du Bureau

- 19 août 2016 : Commission permanente de gestion – organisation du 01.07.2016 au 30.06.2017.

Communications municipales

- 18 août 2016 : Pétition de Mme Fanja Maréchal et consorts demandant la poursuite de l'exploitation du carrousel d'Ouchy.

Question écrite Dépôt

de M. Bertrand Picard (PLR) : « Demandant le déplacement des conteneurs sis à la route de Berne. »

Question écrite Dépôt

de M. Henri Klunge (PLR) : « Easyswap, où en sommes-nous ? »

Postulat Dépôt

de M. Henri Ricart (PLC) et consorts : « Réévaluation des moyens d'intervention des services de première intervention »

Postulat Dépôt

de M. Valéry Beaud (Les Verts) : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public »

Postulat Dépôt

de M. Henri Klunge (PLR) : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? »

Postulat Dépôt

de Mme Léonore Porchet (Les Verts) et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local. »

Postulat Dépôt

de M. Hadrien Buclin (EàG) : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! »

Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Pierre Conscience (EàG) : « RIE3 : des millions de pertes annuelles pour la ville de Lausanne. »
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Nicola de Giulio (PLC) : « Et maintenant place aux prières dans la rue au cœur de Lausanne. »
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Pierre Oberson (PLC) : « Assistant de police – policier – ou percepteur de taxes, il faut choisir... »
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) et consorts : « Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy ? »
	L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.
Rapport du Bureau	<p>Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal.</p> <p><u>Rapportrice</u> : Mme Marlène Voutat, 1^{ère} vice-présidente (EàG)</p>
<i>Discussion</i>	Mme Marlène Voutat (EàG) <u>qui dépose un amendement</u> ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) <u>qui dépose un amendement</u> ; M. Benoît Gaillard (Soc.) <u>qui dépose un amendement</u> ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) <u>qui dépose un amendement</u> ;
<i>Amendement de Mme Voutat</i> <i>dépôt</i>	1.5.1 <i>le membre du Conseil adresse au secrétariat du Conseil, au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile lors de laquelle la garde a été effectuée, une facture détaillée munie de l'attestation officielle certifiant le règlement des charges sociales</i>
<i>Discussion</i> <i>s/amendement Voutat</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/amendement</i> <i>Voutat</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, accepte l'amendement de Mme Voutat.
<i>Amendement de M. Chollet</i> <i>dépôt</i>	« réduction de 10% des montants »

Amendement au rapport du bureau sur la « Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal

Ainsi que le prévoit l'article 29, 2e alinéa de la Loi sur les communes, il revient au Bureau du Conseil de proposer les indemnités versées aux membres du Conseil dans l'exercice de leur mandat. Le Bureau, après consultation des groupes du Conseil, propose les dispositions applicables durant cette législature et espère ainsi satisfaire le plus grand nombre.

Le Bureau a souhaité ~~conserver~~ modifier le ~~même~~ montant ~~que lors de la législature 2011-2016~~ pour les jetons de présence aux séances du Conseil, soit la somme de Fr. ~~80 72.-~~ par séance.

Pour les séances de commissions, le Bureau du Conseil propose de ~~ne pas~~ modifier les montants fixés en 2006, ~~et d'en rester aux jetons de présence suivants~~ selon les règles suivantes :

Séances jusqu'à deux heures : Fr. ~~80 72.-~~
Séances de deux à quatre heures : Fr. ~~100 90.-~~
Séances de plus de quatre heures : Fr. ~~120 108.-~~

Le Bureau propose de ~~conserver le statu quo pour~~ modifier l'indemnisation de la rédaction des rapports de commission, pour les jetons de présence octroyés aux Présidents des commissions permanentes des Finances et de Gestion et pour les rapports présidentiels de ces commissions, ainsi que ceux des sous-commissions. Il propose de faire mention des frais de garde des enfants des membres du Conseil.

- Rapport de commission : Fr. ~~80 72.-~~
- Ajout par séance de commission supplémentaire rédaction du rapport : Fr. ~~40 36.-~~
- Jetons de présence des présidents des commissions permanentes de gestion et des finances : Fr. ~~120 108.-~~ par séance.
- Indemnités pour les rapports présidentiels et des sous-commissions : Fr. ~~150 135.-~~
- Indemnités pour frais de garde des enfants des membres du Conseil selon règlement annexé.

Le Bureau propose enfin d'octroyer une indemnité forfaitaire aux groupes, calculée selon le principe suivant : Fr. ~~100 90.-~~ par an et par membre du groupe au Conseil :

- Indemnités forfaitaires aux groupes de ~~100 90.-~~ par an et par membre du groupe, versées aux groupes.

Enfin, le Bureau propose de diminuer le montant de l'indemnité annuelle du Président du Conseil à Fr. 10'000.-. En contrepartie, un fonds de 10'000 francs est créé au budget du Conseil pour le paiement ou remboursement des factures liées à la réception présidentielle jusqu'à concurrence de ce montant maximum. En cas de non utilisation de la totalité, le solde échoirait au budget du Conseil pour la prise en charge des collations usuelles.

Le Bureau propose que les dispositions précitées entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016 avec effet rétroactif.

Règlement de remboursement des frais de garde pour baby-sitting.

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon les critères suivants définis par le Bureau du Conseil :

1.1. Les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus des membres du Conseil communal sont remboursés pour les activités du Conseil suivantes :

- 1.1.1 séances plénières du Conseil ;
- 1.1.2 séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses) ;
- 1.1.3 séances du Bureau (représentations exclues) ;
- 1.1.4 séances du Bureau électoral général.

1.2. La durée de l'indemnisation est la durée effective de la séance, majorée d'une heure pour les déplacements.

1.3. Le tarif horaire (TVA comprise) est celui fixé par la Croix-Rouge vaudoise.

1.4. Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- 1.4.1 le membre du Conseil en fait la demande ;
- 1.4.2 le membre du Conseil fait appel à une personne (baby-sitter), à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant ;
- 1.4.3 le membre du Conseil fait parvenir une pièce justificative détaillée qui atteste de la garde de l'enfant durant l'activité du Conseil exercée.

1.5. Les modalités pratiques de remboursement sont les suivantes :

- 1.5.1 le membre du Conseil adresse au secrétariat du Conseil, au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile lors de laquelle la garde a été effectuée, une facture détaillée munie de l'attestation officielle certifiant le règlement des charges sociales ;
- 1.5.2 le secrétariat du Conseil se charge de contrôler les données de la facture et de la transmettre contresignée (signatures du président du Conseil et du/de la secrétaire du Conseil) à la comptabilité pour règlement dans les meilleurs délais.

2. de fixer au 1^{er} juillet 2016 l'entrée en vigueur du principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal.

Lausanne, 2.9.2016

Fabrice Moscheni



Jean-Luc Chollet



Xavier de Haller

*Discussion
s/amendement
Chollet*

M. Henri Klunge (PLR) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Alain Hubler (Ensemble à Gauche) ; Mme Thérèse de Meuron (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; Mme Séverine Evéquo (Les Verts) ; M. Hadrien Buclin (EàG) ; M. Jean-Michel Dolivo (EàG) ; Mme Graziella Schaller (CPV) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Manuel Donzé (CPV) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) qui demande le vote nominal ; M. Henri Klunge (PLR) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; M. Alain Hubler (EàG) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Xavier de Haller (PLR).

*Demande de vote
nominal*

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Première partie de la 3^{ème} séance du mardi 6 septembre 2016

Vote s/amendement
Chollet

Le Conseil, par 23 oui, 62 non et 2 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Chollet.

Résultats du vote
s/amendement
Chollet

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		NON
61	AUBERT	Eliane		OUI
18	BEAUD	Valéry		NON
87	BEAUSIRE	Quentin		NON
66	BEEFSCHEN	Véronique		NON
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		OUI
31	BIRCHLER	Jean-Christophe		OUI
59	BLANC	Mathieu		OUI
65	BOUCHEZ	Géraldine		NON
92	BOUVERAT	Arnaud		NON
88	BRAYER	Vincent		NON
53	BRIOD	Alix-Olivier		OUI
111	BUCLIN	Hadrien		NON
46	CACHIN	Jean-François		OUI
102	CALAME	Claude		NON
42	CALAME	Maurice		NON
49	CARREL	Matthieu		OUI
99	CARVALHO ARRUDA	Carine		NON
89	CHENAUX MESNIER	Muriel		NON
24	CHOLLET	Jean-Luc		OUI
35	CHRISTE	Valentin		NON
22	COMPANY	Xavier		NON
103	CONSCIENCE	Pierre		NON
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		NON
83	DANA	Louis		NON

Première partie de la 3^{ème} séance du mardi 6 septembre 2016

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
48	DE HALLER	Xavier		OUI
54	DE MEURON	Thérèse		OUI
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		NON
36	DI GIULIO	Nicola		NON
104	DOLIVO	Jean-Michel		NON
30	DONZE	Manuel		NON
23	DUCOMMUN	Philippe		OUI
56	ETHENOZ	Pierre		OUI
15	EVEQUOZ	Séverine		NON
81	FELLI	Romain		NON
37	FRACHEBOUD	Cédric		ABS
29	FURBRINGER	Jean-Marie		NON
76	GAILLARD	Benôit		NON
45	GAUDARD	Guy-Pascal		OUI
43	GENDRE	Jean-Pascal		NON
69	GENOUD	Alice		NON
21	GNONI	Sara		NON
19	GRIN	Claude Nicole		NON
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		OUI
106	HUBLER	Alain		NON
94	JACCARD	Laurence		NON
72	JOOSTEN	Robert		NON
75	KAMENICA	Musa		NON
86	KESSLER	Sébastien		NON
51	KLUNGE	Henri		OUI
68	LAPIQUE	Gaëlle		NON
50	LONGCHAMP	Françoise		OUI
96	MACH	André		NON
28	MARION	Axel		NON
79	MARLY	Gianna		NON
25	MESSERE	Anita		OUI
62	MIAUTON	Philippe		OUI
63	MICHAUD GIGON	Sophie		NON
109	Misiego	Céline		NON
98	MIVELAZ	Philippe		NON
38	OBERSON	Pierre		NON
113	PAGES	Barbara		NON
101	PASCUAS	Esperanza		NON
57	PERNET	Jacques		OUI
26	PERNET	Sandra		NON
80	PHILIPPOZ	Roland		NON
44	PICARD	Bertrand		ABS
32	PORCHET	Léonore		NON
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		NON
112	RESPLENDINO	Janine		NON
39	RICART	Henri		NON
71	RICHARD-DE PAOLIS	Paola		NON
70	RIVOLA	Filippo		NON
20	ROCH	Karine		NON
67	ROSSI	Vincent		NON
97	SALZMANN	Yvan		NON
16	SANGRA	Marie-Thérèse		NON
27	SCHALLER	Graziella		OUI
33	SCHLIENGER	Sandrine		OUI
100	SCHNEIDER	Gianni-John		NON
40	STAUBER	Philipp		NON
74	THAMBIPELLAI	Namasivayam		NON
90	TRAN-NHU	Thanh-My		NON

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
108	VOUTAT	Marlène		NON
60	WILD	Diane		OUI
58	WYSSA	Stéphane		OUI
14	ZANGGER	Anna		NON

Première partie de la 3^{ème} séance du mardi 6 septembre 2016

<i>Amendement de M. Gaillard dépôt</i>	« 1.3 Le tarif horaire est au maximum 150% de celui fixé par la Croix-Rouge vaudoise»
<i>Discussion s/amendement Gaillard</i>	M. Benoît Gaillard (Soc.) ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. Manuel Donzé (CPV) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; Mme Gaëlle Lapique (Les Verts) ; Mme Sandra Pernet (CPV) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; Mme Janine Resplendino (EàG).
<i>Vote s/amendement Gaillard</i>	Le Conseil, par 63 oui, 21 non et 2 abstentions, accepte l'amendement de M. Gaillard.
<i>Amendement de Mme Bettschart dépôt</i>	« 1.1. Les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus des membres du Conseil communal, vivant dans des foyers monoparentaux ou dont les 2 parents sont conseillers communaux , sont remboursés pour les activités du Conseil suivantes »
<i>Discussion s/amendement Bettschart (suite)</i>	Mme Florence Bettschart (PLR) ; M. Jean-Michel Dolivo (EàG) ; Mme Carine Carvalho (Soc.) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité (FIM) ;
<i>Vote s/amendement Bettschart</i>	Le Conseil, par 21 oui, 56 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de Mme Bettschart.
<i>Vote</i>	<p>Le Conseil, par 60 oui, 21 non et 2 abstentions, décide :</p> <p>de fixer comme suit les indemnités et jetons de présence du Conseil communal de Lausanne pour la législature 2016-2021 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>les jetons de présence aux séances du Conseil</u> : Fr. 80.– 2. <u>les jetons de présence des membres des commissions ad hoc et permanentes</u> : <ul style="list-style-type: none"> – séances jusqu'à deux heures : Fr. 80.– – séances de deux à quatre heures : Fr. 100.– – séances de plus de quatre heures : Fr. 120.– 3. <u>pour les rapports des travaux d'une commission</u> : <ul style="list-style-type: none"> – rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séance Fr. 80.– – si l'examen a nécessité plus d'une séance, par séance supplémentaire : Fr. 40.– 4. <u>les jetons de présence des présidents des Commissions permanentes</u> <ul style="list-style-type: none"> de gestion et des finances : / séance : Fr. 120.– plus, pour les rapports (président et sous-commissions) : .

- / rapport : Fr. 150.–
5. l'indemnité présidentielle annuelle : Fr. 10'000.–
6. le fonds réception présidentielle : Fr. 10'000.–
7. l'indemnité forfaitaire aux groupes (versée aux groupes) :
par an et par membre du groupe au Conseil : Fr. 100.–
8. l'indemnité pour frais de garde des enfants des membres du Conseil :
selon règlement annexé ;
9. entrée en vigueur : les conclusions 1 à 9 entrent en vigueur
rétroactivement au 1^{er} juillet 2016.

Règlement de remboursement des frais de garde pour baby-sitting

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon les critères suivants définis par le Bureau du Conseil :
- 1.1. Les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus des membres du Conseil communal sont remboursés pour les activités du Conseil suivantes :
- 1.1.1. séances plénières du Conseil ;
- 1.1.2. séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses) ;
- 1.1.3. séances du Bureau (représentations exclues) ;
- 1.1.4. séances du Bureau électoral général.
- 1.2. La durée de l'indemnisation est la durée effective de la séance, majorée d'une heure pour les déplacements.
- 1.3. Le tarif horaire est au maximum 150% de celui fixé par la Croix-Rouge vaudoise.
- 1.4. Les conditions de remboursement sont les suivantes :
- 1.4.1. le membre du Conseil en fait la demande ;
- 1.4.2. le membre du Conseil fait appel à une personne (baby-sitter), à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant ;
- 1.4.3. le membre du Conseil fait parvenir une pièce justificative détaillée qui atteste de la garde de l'enfant durant l'activité du Conseil exercée.
- 1.5. Les modalités pratiques de remboursement sont les suivantes :
- 1.5.1. le membre du Conseil adresse au secrétariat du Conseil, au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile lors de laquelle la garde a été effectuée, une facture détaillée ;
- 1.5.2. le secrétariat du Conseil se charge de contrôler les données de la facture et de la transmettre contresignée (signatures du président du Conseil et du/de la secrétaire du Conseil) à la comptabilité pour règlement dans les meilleurs délais.

2. de fixer au 1^{er} juillet 2016 l'entrée en vigueur du principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal.
-

Questions orales

- I.** M. Jean-Michel Dolivo (EàG) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture (LEA)
- II.** M. Hadrien Buclin (EàG) ; M. Grégoire Junod, syndic
- III.** M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture (LEA)
- IV.** Mme Léonore Porchet (Les Verts) ; M. Oscar Tosato, directeur de Sports et Cohésion sociale (SCS)
- V.** M. Nicola Di Giulio (PLC) ; M. Grégoire Junod, syndic
- VI.** M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture (LEA)
- VII.** Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture (LEA)
- VIII.** M. Philipp Stauber (PLC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie (SE)
- IX.** M. Manuel Donzé (CPV) ; réponse lors de l'interpellation urgente.
-

**Rapport s/Préavis N°
2016/40**

Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur du Centre sportif de Malley S.A. en remplacement du droit de superficie existant pour permettre la construction du nouveau Centre sportif de Malley.

Rapporteur : M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)

Discussion

Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Cédric Fracheboud (PLC) ; Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, syndic

*Discussion s/annulation
DDP*

La parole n'est pas demandée.

*Discussion s/nouveau
DDP*

La parole n'est pas demandée.

Vote s/conclusions

Le Conseil, par une majorité de oui, et 5 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit décide.

1. d'autoriser la Municipalité à annuler le droit de superficie existant en faveur du Centre sportif de Malley et portant les numéros pour la Commune de Renens 976 et pour la Commune de Prilly 1321 ;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer au « Centre sportif de Malley S.A. » un nouveau droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le présent préavis en remplacement du droit de superficie annulé au chiffre 1 ci-dessus.

Postulat

de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord »

Discussion préalable

M. Jacques Pernet (PLR) qui demande le renvoi à la municipalité ; M. Valéry Beaud (Les Verts) qui demande le renvoi en commission ; Mme Graziella Schaller (CPV)

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil **décide** :

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat

de M. Jacques Pernet et consorts : « Quel futur pour le commerce lausannois ? »

Discussion préalable

M. Jacques Pernet (PLR) qui demande le renvoi à la municipalité ; Mme Gaëlle Lapique (Les Verts) ; M. Manuel Donzé (CPV).

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil **décide** :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat

de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine »

Discussion préalable

M. Hadrien Buclin (EàG) ; M. Mathieu Blanc (PLR) qui demande le renvoi en commission.

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil **décide** :

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Clôture

La séance est levée à 20 h 15.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....